

18 mars 2020, Strasbourg, France

Une nouvelle résolution du Conseil de l'Europe pour promouvoir le suivi pharmaceutique en Europe

En vue d'améliorer l'utilisation des médicaments et la qualité des soins à travers l'Europe, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle [résolution sur la mise en œuvre du suivi pharmaceutique au bénéfice des patients et des services de santé](#)¹. Cette résolution définit un cadre favorisant la promotion et la mise en œuvre du concept de suivi pharmaceutique dans les systèmes de santé au niveau national.

L'utilisation inappropriée de médicaments entraîne des résultats sous-optimaux chez les patients, des préjudices importants pour leur santé ainsi qu'une efficacité et une efficience moindres des systèmes de santé. De ce fait, il importe de réfléchir à la promotion et à la mise en œuvre dans les pays européens du suivi pharmaceutique, une pratique centrée sur le patient. Le concept de suivi pharmaceutique encourage les pharmaciens à utiliser leur expertise propre et celle de leur équipe au service du bon usage des médicaments et de la promotion de la santé, tant à l'échelle locale que nationale.

La résolution reprend la définition du suivi pharmaceutique formulée par Hepler et Strand, selon laquelle le suivi pharmaceutique consiste « à fournir de manière responsable des médicaments dans le but d'obtenir des résultats précis qui améliorent la qualité de vie du patient », et « implique un processus par lequel un pharmacien coopère avec le patient et d'autres professionnels pour concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan thérapeutique qui produira chez le patient des résultats thérapeutiques spécifiques ».² La résolution a été préparée par un groupe de travail ad hoc composé de pharmaciens (hospitaliers et d'officines), d'universitaires et de représentants des autorités nationales compétentes, sous la supervision du Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) du Conseil de l'Europe.

La résolution fournira aux autorités de santé européennes des orientations et des recommandations en faveur de la promotion et de la mise en œuvre du suivi pharmaceutique comme facteur d'amélioration de la qualité dans les systèmes de santé aux niveaux régional et national. Les professionnels de santé et les associations auront désormais une base juridique leur permettant de mettre en application le suivi pharmaceutique et les méthodes de travail associées dans leurs activités quotidiennes. L'objectif principal de chaque professionnel de santé impliqué dans le processus de médication devrait être l'amélioration optimale de la qualité de vie du patient. Cependant, les bienfaits potentiels des médicaments ne sont parfois pas pleinement concrétisés (en raison, par exemple, d'un manque d'observance du traitement) et, pire encore, une utilisation inappropriée des médicaments peut entraîner une augmentation de la morbidité, voire même de la mortalité. Le suivi pharmaceutique répond directement et de manière exhaustive aux besoins en médicaments des patients. Il contribue de ce fait aux efforts que déploient globalement les professionnels de santé pour assurer une prise en charge centrée sur le patient, optimiser la prise des médicaments et promouvoir une utilisation rationnelle des ressources.

Contact : Caroline Larsen Le Tarnec, Division Relations Publiques, EDQM, Conseil de l'Europe
Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15 – E-mail : caroline.letarnec@edqm.eu

1. Résolution CM/Res(2020)3 sur la mise en œuvre du suivi pharmaceutique au bénéfice des patients et des services de santé.
2. Hepler C.D. and Strand L.M., "Opportunities and Responsibilities in Pharmaceutical Care", American Journal of Hospital Pharmacy 1990; 47: 533-43.

Note à l'intention des rédacteurs. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : <https://www.edqm.eu/>.

L'EDQM est une organisation qui joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier. La Pharmacopée Européenne est juridiquement contraignante dans les États qui en sont membres¹. L'EDQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

1. La [Commission européenne de Pharmacopée](#) compte 40 membres : *Allemagne, Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Macédoine du Nord, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine et l'Union européenne.*

Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 États membres.